



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/4/66  
18 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Quatrième session  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Rapport du Secrétaire général sur les opérations du Fonds de contributions  
volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture**

**Résumé**

Conformément à la décision 2/102 du Conseil des droits de l'homme, on fournit dans le présent rapport des informations à jour sur les activités menées par le Fonds depuis la publication du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/61/226) en date du 28 juillet 2006, notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du Fonds. On y décrit aussi la situation financière du Fonds et ses besoins pour 2008.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE .....	1 – 7	3
A. Suivi des projets.....	1 – 2	3
B. Rééquilibrer la répartition géographique des subventions.....	3 – 5	3
C. Renforcer les modes de gestion .....	6 – 7	4
II. SITUATION FINANCIÈRE .....	8 – 9	4
A. Contributions versées.....	8	4
B. Évaluation des besoins pour 2008.....	9	5
III. COMMENT VERSER UNE CONTRIBUTION AU FONDS .....	10	5
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	11 – 13	5

## **I. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE**

### **A. Suivi des projets**

1. Le secrétariat a pleinement mis en œuvre la recommandation 11 du rapport du Bureau des services de contrôle interne (E/CN.4/2005/55) soulignant la nécessité d'un suivi et d'une évaluation systématiques des projets financés. Au total, 228 projets ont été examinés depuis 2000, ce qui a permis d'achever le premier cycle d'examen de projets financés de 2000 à 2006. Ces examens ont été effectués par des membres du secrétariat du Fonds, des fonctionnaires du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en poste tant à Genève que dans les bureaux extérieurs, ainsi que par les fonctionnaires d'autres présences des Nations Unies sur le terrain.
2. À sa vingt-sixième session, qui se tiendra du 5 au 9 février 2006, le Conseil d'administration élaborera des critères applicables au deuxième cycle d'examen qui devrait commencer en 2007, comme suite à la recommandation tendant à ce que tous les projets cycliques soient examinés tous les quatre ou cinq ans.

### **B. Rééquilibrer la répartition géographique des subventions**

3. Dans la recommandation 4 de son rapport, le BSCI a demandé au Fonds de «remédier au déséquilibre géographique dans l'octroi des subventions» et au secrétariat d'adopter une approche dynamique en ce qui concerne l'identification des bénéficiaires potentiels. À sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a mis en réserve un crédit de 250 000 dollars É.-U. pour le financement de projets situés dans les régions prioritaires, à savoir l'Afrique, l'Asie et les États démocratiques émergents, en particulier la Communauté d'États indépendants. Les demandes remplissant les conditions voulues seront examinées par le Conseil à sa vingt-sixième session, lorsque les fonds seront répartis pour l'année 2007.
4. Le secrétariat a lancé un appel pour qu'on lui présente des propositions concernant les régions prioritaires pour 2007 par l'intermédiaire des présences du HCDH sur le terrain, des composantes droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies, du chargé de liaison du HCDH avec les organisations non gouvernementales, des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des réseaux internationaux d'organisations travaillant directement ou indirectement avec les victimes de torture, à savoir l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture (CIRT), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Association pour la prévention de la torture (APT).
5. Un appel à présenter des propositions pour l'année 2008 au titre de la procédure ordinaire de financement a également été lancé pour inviter les organisations remplissant les conditions voulues à présenter des demandes au Fonds entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril 2007. Ces demandes seront examinées par le Conseil à sa vingt-septième session, en octobre 2007, et les crédits seront alloués pour l'année 2008.

### C. Renforcer les modes de gestion

6. Dans la recommandation 9 de son rapport, le BSCI a déclaré que «le Fonds devrait mettre au point un système informatisé de suivi des projets, historique, financier et descriptif, permettant au personnel de suivre et de documenter l'histoire et l'évolution de ses relations avec les donataires et les donateurs». Le secrétariat élabore actuellement un outil en ligne sur le Web permettant de renforcer les modes de gestion du Fonds au moyen de procédures administratives et de gestion améliorées, d'une assistance renforcée et d'un contrôle de l'activité des donataires. Cet outil comprend une application en ligne qui permettrait aux organisations de présenter leur demande de financement ainsi qu'un module permettant aux donataires d'établir en ligne leurs rapports d'information sur l'utilisation qu'ils ont faite des subventions reçues.

7. Le module d'application a été conçu, puis adressé à un groupe de donataires sélectionnés dans des pays plus ou moins développés sur le plan technique pour qu'ils l'expérimentent. Le retour d'information obtenu par cette expérimentation servira à affiner les fonctionnalités du module. Les résultats en seront présentés au Conseil d'administration à sa vingt-sixième session.

## II. SITUATION FINANCIÈRE

### A. Contributions versées

8. Les contributions ci-dessous ont été enregistrées depuis la publication du Secrétaire général à l'Assemblée générale en juillet 2006.

#### Liste des contributions versées depuis juillet 2006

Donateurs	Contribution n°	Montant (en dollars É.-U.)	Date d'enregistrement
Autriche	23	82 076	8 septembre 2006
Canada	24	52 798	9 novembre 2006
Chili	15	10 000	28 juillet 2006
Espagne	23	383 540	9 octobre 2006
Grèce	23	26 350	7 décembre 2006
Israël	10	5 000	2 novembre 2006
Koweït	1	10 000	15 septembre 2006
Liechtenstein	18	8 130	15 septembre 2006
Maroc	5	3 000	23 octobre 2006
Pays-Bas	26	1 025 641	19 septembre 2006
République de Corée	12	10 000	6 octobre 2006
Saint-Siège	9	1 000	22 août 2006
Venezuela (République bolivarienne du)	5	10 000	13 octobre 2006
Total		1 617 535	

## **B. Évaluation des besoins pour 2008**

9. À sa vingt-cinquième session, le Conseil a alloué des subventions pour une période de 18 mois courant de juillet 2006 à décembre 2007, achevant ainsi le cycle de financement qui permettra aux donataires de recevoir en janvier 2008 des fonds au titre de l'année 2008. Sur la base des demandes reçues pour 2006, on estime que le montant des demandes attendues en 2008 devrait atteindre environ 12 millions de dollars É.-U.

## **III. COMMENT VERSER UNE CONTRIBUTION AU FONDS**

10. Les contributions au Fonds devraient toujours porter la mention suivante: «bénéficiaire: Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, compte CH». Les versements peuvent être effectués soit par virement bancaire: a) en dollars des États-Unis, à l'ordre suivant: «United Nations Geneva General Fund», account No. 485001802, J.P. Morgan Chase Bank, International Agencies Banking, 1166 Avenue of the Americas, 17th floor, New York, NY 10036-2708, United States of America (Swift code: CHAS US 33, ABA code: 021000021); b) en euros, à l'ordre suivant: «United Nations Office at Geneva», account No. 23961901, J.P. Morgan Chase Bank, 125 London Wall, London, EC2Y 5AJ, United Kingdom (Swift code: CHAS GB 2L, sorting code: 60-92-42, IBAN: GB25 CHAS 6092 4223 9619 01); c) en livres sterling, à l'ordre suivant: «United Nations Office at Geneva», account No. 23961903, J.P. Morgan Chase Bank, 125 London Wall, London, EC2Y 5AJ, United Kingdom (Swift code: CHAS GB 2L, sorting code: 60-92-42, IBAN: GB25 CHAS 6092 4223 9619 03); d) en francs suisses, à l'ordre suivant: «Fonds général des Nations Unies à Genève», numéro de compte 240-C0590160.0, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2, Suisse (code swift: UBSW CH ZH 12A, IBAN: CH65 0024 0240 C059 0160 0); e) dans toute autre monnaie, à l'ordre suivant: «Fonds général des Nations Unies à Genève», numéro de compte 240-C0590160.1, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2, Suisse (code swift: UBSW CH ZH 12A, IBAN: CH65 0024 0240 C059 0160 1); ou f) par chèque payable à l'ordre suivant: «Organisation des Nations Unies», adressé à: Trésorerie, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les donateurs sont priés, lorsqu'ils effectuent un paiement, d'en informer le secrétariat du Fonds et le Groupe de la mobilisation des ressources du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (ils voudront bien lui adresser une copie de l'ordre de virement ou du chèque), ce afin de faciliter le suivi efficace de la procédure officielle d'enregistrement et l'établissement des rapports du Secrétaire général.

## **IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

**11. Suite aux appels lancés par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration du Fonds, les donateurs sont invités à verser leurs contributions au Fonds avant la session du Conseil afin que ce dernier puisse en tenir compte à sa vingt-septième session, en octobre 2007.**

**12. L'Assemblée générale et le Conseil ont en outre invité instamment les donateurs réguliers à augmenter leurs contributions afin de mettre à la disposition du Conseil des ressources suffisantes pour répondre aux besoins croissants des victimes de la torture et des membres de leur famille.**

**13. Le Conseil encourage vivement les États qui n'ont pas encore versé de contributions au Fonds à le faire pour la première fois, de préférence avant septembre 2007.**

-----